

Conférence AREC - Autoconsommation

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PV

Clotilde CARRON, Cheffe du Service Transition énergétique, qualité de l'air, bruit climat

18 mai 2022



Les compétences et le budget régional 2022

RÉPARTITION DU BUDGET RÉGIONAL



Une Région écologique et attractive

1 euro sur 2 dépensé par la Région va contribuer à la transformation écologique de l'Île-de-France.



1

Le rôle de cheffe de file

La stratégie énergie-climat

- Votée en juillet 2018
- un scénario de rupture
 - 2030 : Réduire de près de 20 % la consommation énergétique régionale et multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Tendre vers une région 100 % EnR et zéro Carbone en 2050.
- Les filières prioritaires d'ENRR sur lesquelles la Région souhaite faire porter l'effort sont :
 - la géothermie profonde et superficielle,
 - les énergies de récupération y compris celles provenant des déchets au sens large,
 - **le solaire photovoltaïque,**
 - la biomasse,
 - la micro hydroélectricité,
 - l'hydrogène.

Le plan solaire voté en 2019

- équipement de 100 lycées avec des installations photovoltaïques d'ici à 2024,
- la construction d'un parc photovoltaïque régional ;
- la prise de participation dans des projets photovoltaïques supérieurs à 5MW ;
- un accompagnement des collectivités pour identifier les potentiels sur leur foncier et leur bâti puis pour concrétiser leurs projets ;
- une participation citoyenne encore accrue pour le développement de l'énergie solaire en Île-de-France ;
- Solaire photovoltaïque : 6TWh (2030 – facteur 60 par rapport à 2015)
Réalisé 2019 : 93 GWh

COP Région



I - SE DÉPLACER AUTREMENT

II - RÉCONCILIER L'HOMME, LA VILLE ET LA NATURE

III - PRODUIRE SOBREMENT

IV - MIEUX SE NOURRIR ET MIEUX CONSOMMER

V - UNE RÉGION ZEN ET EXEMPLAIRE

⇒ 192 propositions pour une Région ZEN, ZAN et circulaire

- Réduire de 20% la consommation énergétique francilienne d'ici 2030
- **Grâce aux Plans régionaux solaire, biométhane et hydrogène, atteindre 40% d'ENR dans le mix énergétique consommé en Île-de-France en 2030**
- Soutenir 300 nouveaux projets citoyens de production d'énergie renouvelable d'ici 2025
- Lancer une centrale photovoltaïque régionale d'ici 2021 pour couvrir les besoins énergétiques du siège du Conseil régional
- 100 lycées équipés de panneaux photovoltaïques lancés en 2021

2

Les dispositifs d'accompagnement

AAP Production d'électricité renouvelable

- Candidats éligibles
 - Les candidats éligibles sont des personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Projets éligibles
 - **photovoltaïque (en injection)** ou **en autoconsommation** ;
 - production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération ;
 - production d'hydro électricité ;
 - autres EnR
- Accompagnement financier
 - Aide aux études : jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA et plafonnée à 50 000 €.
 - jusqu'à **30% du montant** TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, **plafonnée à 2.000.000 €** sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées **jusqu'à 80 %**.
- Pour les dossiers 2022 : jusqu'à fin août 2022

Sans tarif
d'achat

Taux
augmenté

AAP Energies renouvelables citoyennes

- Les candidats éligibles :
 - les associations de préfiguration visant à déployer des démarches citoyennes participatives ;
 - les sociétés de projets participatifs et citoyens dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - le droit de vote des personnes physiques + collectivités > 51%
 - Le nombre de personnes physiques doit être au minimum de 20
 - Les personnes physiques et les collectivités doivent détenir un minimum de 40% du capital
 - les collectivités, EPCI, syndicats d'énergie qui souhaitent faire émerger un projet citoyen (éligibles aux études mais pas à l'investissement)
- Modalités de l'aide
 - Aide aux études : jusqu'à 80% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA et plafonnée à 100 000 €.
 - Aide aux investissements : jusqu'à 80% du montant (mais attention aux **limites fixées par les aides d'Etat**) et est plafonnée à 1 000 000 €.
- Pour les dossiers 2022 : jusqu'à fin août 2022

Sans tarif
d'achat

Mon Potentiel Solaire

Mon toit devient utile et participe à la transition énergétique !

Disponible sur <https://monpotentielsolaire.smartidf.services/>



- **Visualiser le potentiel solaire** de chacun des toits des 2 millions de bâtiments de la région (surface utile du toit, nombre de panneaux solaires à installer, production solaire estimée)
- **Accompagner les porteurs de projets solaire** tout au long de leurs démarches : conseils détaillés, mise en relation avec des contacts ressources, des installateurs certifiés et des collectifs citoyens, catalogue des aides disponibles en Île-de-France
- **Permettre aux collectivités de prendre conscience du potentiel solaire** de leur territoire et de mettre en valeur les aides qu'elles proposent
- **Sensibiliser le grand public à l'énergie solaire** et à la transition énergétique

Evolutions prochaines :
parkings et parcours utilisateur

Les perspectives

- Evaluation du SRCAE (Schéma régional climat air énergie)
- Révision du SDRIF-E (Schéma directeur de la Région Île-de-France – Environnement)
- Eventuel nouveau dispositif pour préparer un maximum de toitures à la solarisation
- Poursuite du lobby sur la possibilité de cumul d'aides sans rentabilité excessive
- Travaux en lien avec l'AREC, l'ADEME, Energie Partagée : kit autoconsommation, visites de sites, conseillers PV, formations.

Les liens utiles

- <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
- <https://www.iledefrance.fr/developpement-des-energies-renouvelables-electriques>
- <https://www.iledefrance.fr/projets-citoyens-denergies-renouvelables>
- <https://monpotentielsolaire.smartidf.services/fr>
- <https://energie-partagee.org/monter-projet/formations/planning-formations/>

Vos contacts

Service Transition énergétique, qualité de l'air, bruit climat
Clotilde CARRON clotilde.carron@iledefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

